

MANUEL DE L'AZAC RELATIF AUX SOINS DES ÉLÉPHANTS

Table des matières

Gestion des éléphants	3
Soins de routine	8
Installations	9
Comportement	12
Reproduction	13
Soins vétérinaires	13
Nutrition.....	14
Conservation, éducation et recherche.....	14
Références :	15
ANNEXE A.....	16
ANNEXE B.....	17
ANNEXE C	18

Le contenu de ce document s'applique en matière d'élevage et de gestion des éléphants, aussi bien des éléphants originaires de l'Afrique (*Loxodonta africana*) que de ceux originaires de l'Asie (*Elephas maximus*). Les présentes lignes directrices sont inspirées des pratiques actuelles en la matière ; elles s'appuient sur les données scientifiques disponibles et sur l'expérience commune des membres de l'AZAC. Elles visent avant tout à favoriser au maximum la santé physique et psychologique des éléphants, en fonction des conditions environnementales disponibles, et à maximiser les retombées éducationnelles et scientifiques pouvant découler de la captivité des éléphants. Ces lignes directrices ont également pour but d'éclairer les établissements qui possèdent des éléphants ou projettent d'en acquérir.

Dans les présentes lignes directrices, l'AZAC reconnaît qu'il existe de nombreux styles de gestion des éléphants. Elle est toutefois d'avis que les établissements qui utilisent un style de gestion non conforme à ces lignes directrices doivent être prêts à expliquer leurs pratiques en détail et à les défendre au besoin. Comme tout autre document visant une application pratique, les lignes directrices de l'AZAC sont révisées et mises à jour annuellement par le Conseil d'administration de l'AZAC afin d'y intégrer les techniques et pratiques les plus récentes, au besoin, en fonction de l'évolution des connaissances.

Les normes de soins dans le présent document doivent être suivies par tous les établissements faisant partie de l'AZAC hébergeant des éléphants. Les normes en matière de soins sont désignées par l'emploi des termes « doit » ou « doivent » dans les phrases ci-dessous. Les autres éléments de ce document peuvent être considérés comme des directives ou des informations à titre indicatif dans l'application d'une norme. Pour une meilleure facilité d'usage, chaque norme est mise en évidence dans une zone de texte encadrée.

Gestion des éléphants

1. Toutes les institutions qui possèdent des éléphants doivent nommer un chef entraîneur des éléphants.

1.1. Cette personne est chargée de la gestion quotidienne des éléphants de même que de la formation du personnel, de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de gestion des éléphants et de la publicisation de ce programme.

2. Le chef entraîneur des éléphants doit démontrer une maîtrise de tous les protocoles d'urgence. Il doit veiller à la mise à jour continue des techniques de gestion des éléphants en fonction de l'évolution des lignes directrices en vigueur dans l'industrie.

2.1. Tous les chefs entraîneurs d'éléphants devraient s'inscrire dans un processus de perfectionnement continu. Ainsi, on les encourage à visiter d'autres installations, à participer à la conférence annuelle de l'*Elephant Managers Association*, à s'inscrire à des cours au *Riddle's Elephant Management School* ou au cours *Principles of Elephant Management* offert par l'AZA.

3. On encourage les institutions à élaborer et à mettre en œuvre un protocole d'entraînement du personnel décrivant la formation à donner aux nouveaux employés pour qu'ils soient reconnus en tant qu'entraîneurs d'éléphants certifiés.

3.1. Deux entraîneurs qualifiés doivent être présents lors de tout contact avec les éléphants. On entend par entraîneur qualifié toute personne dont les qualifications au niveau de l'entraînement et du soin des éléphants, tout autant que le sens des responsabilités, sont reconnues par l'institution.

4. Toutes les institutions doivent se doter d'une politique écrite de gestion des éléphants. Cette politique doit inclure au moins les éléments suivants :

4.1. Mission et buts du programme de gestion des éléphants.

4.2. Procédures de gestion des éléphants, incluant les lignes directrices entourant la manipulation et l'entraînement.

4.3. Plan permettant de séparer les animaux les uns des autres, de contrôler les éléphants manifestant un comportement agressif envers d'autres éléphants ou envers des humains et de transporter les éléphants d'un endroit à l'autre en toute sécurité.

4.4. Modèle de rapport à rédiger dans tous les cas où des éléphants ont manifesté un comportement agressif envers des animaliers ou des visiteurs.

4.5. Protocole de mesures d'urgence (les institutions doivent démontrer leur capacité de réagir rapidement en cas d'urgence, p. ex. en cas d'évasion d'un éléphant ou de blessure chez un animalier).

4.6. Protocoles visant à assurer la sécurité des interactions visiteurs/éléphants et des promenades à dos d'éléphant.

4.7. Profil du comportement de chacun des éléphants mis à jour annuellement.

4.8. Un programme documenté de soins de santé des éléphants, sous la direction d'un vétérinaire.

5. Toutes les installations destinées aux éléphants doivent être évaluées régulièrement en tant que telles ; il faut aussi évaluer le programme de sécurité en vigueur.

- 5.1. L'évaluation du programme de sécurité devrait se faire deux fois par an, afin d'identifier les nouveaux besoins en matière de sécurité et de mettre toutes les mesures correctives en œuvre.
- 5.2. L'établissement devrait nommer une équipe responsable de l'évaluation de la sécurité. Elle peut se composer du personnel affecté au soin des éléphants, à la gestion de l'institution ou à la santé animale et d'experts dans les domaines de la gestion du risque et de la sécurité.
- 5.3. La composition de cette équipe doit s'appuyer sur les besoins de l'établissement et les ressources disponibles. Il faut conserver un rapport écrit de chacune des inspections. Le dossier doit être examiné par les membres du personnel responsables d'assurer la mise en œuvre des recommandations formulées.

Entraînement

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">6. Chaque établissement doit avoir un programme d'entraînement pour leurs éléphants.7. Les éléphants doivent être entraînés de façon à ce que le personnel responsable puisse les approcher sans problème dans une optique de gestion et leur prodiguer les soins nécessaires de façon uniforme ;<ol style="list-style-type: none">7.1. (Voir l'annexe A - Liste de contrôle des comportements courants inclus au Programme de gestion des éléphants de l'AZA).7.2. Aussi bien les éléphants que les animaliers doivent connaître les divers commandements recommandés par l'AZAC (voir l'annexe B) ainsi que les comportements correspondants, afin de pouvoir procéder aux pratiques d'élevage de base et aux soins vétérinaires.7.3. Il est important de renforcer les comportements chez les éléphants, de façon à s'assurer qu'ils obéissent toujours à 100 % aux commandements du personnel responsable.7.4. L'entraînement représente une composante importante de tout programme de gestion des éléphants. Chaque institution devrait adopter et mettre en œuvre une méthodologie institutionnelle d'entraînement qui favorise les soins et la gestion des éléphants, facilite les pratiques d'élevage de routine, la gestion médicale, le bien-être physique et le bien-être des animaux dans l'ensemble, tout en mettant l'accent sur la sécurité des visiteurs et des animaliers.7.5. Lorsque les méthodes d'entraînement n'arrivent pas à éliminer l'agressivité ou tout autre comportement indésirable chez un éléphant, l'établissement devrait envisager d'autres solutions dont le transfert de l'animal dans une installation dont le personnel est plus expérimenté ou qui gère les éléphants différemment.7.6. Tous les systèmes d'entraînement des éléphants comportent à la fois des avantages et des inconvénients. Les lignes directrices de l'AZAC en |
|---|

matière de gestion des éléphants tiennent compte de tout le continuum des approches disponibles à cet égard.

7.7. L'AZAC reconnaît aussi que le meilleur système de gestion des éléphants résulte probablement d'une combinaison de diverses approches.

7.8. L'AZAC encourage les établissements à poursuivre l'évaluation de leurs pratiques de gestion dans le but de favoriser la santé, le bien-être et la reproduction des éléphants, tout en réduisant au minimum le risque de blessures chez les animaliers et les éléphants.

Outils

8. Tous les entraîneurs doivent faire l'apprentissage de l'usage exact de chaque outil utilisé dans le cadre des pratiques d'entraînement.

8.1. Ci-dessous, se trouve une liste de quelques outils couramment utilisés :

8.1.1. Outils de gestion

8.1.1.1. Guide : On entend par « guide », « ankus » ou « crochet à éléphant », un outil traditionnel utilisé pour diriger les éléphants. On l'applique sur certaines parties du corps d'un éléphant en vue de lui indiquer le comportement souhaité.

8.1.1.2. Cible : On entend par « cible », un outil que l'éléphant apprend (par conditionnement opérant) à toucher ou à pousser vers l'avant. Les cibles peuvent être faites de différents matériaux. Ainsi, on peut utiliser un disque de caoutchouc ou une tige avec une balle au bout. Il n'est pas nécessaire que la cible soit un outil fabriqué de main d'homme. On peut tout aussi bien se servir d'un doigt comme cible pour indiquer à un éléphant qu'il doit déplacer sa langue vers le côté afin de permettre un examen de sa gueule.

8.1.1.3. Indice (sifflet/ claquet/ son de voix) : On utilise un indice dans le but de faire comprendre à un éléphant qu'il a exécuté le comportement exigé.

8.1.1.4. Câbles, poulies et palans : Tous ces outils peuvent être utilisés en vue d'enseigner un nouveau comportement à un éléphant. On peut aussi s'en servir pour aider un éléphant à se relever ou pour le remettre sur pieds lorsqu'il est encore dans un état de semi anesthésie, afin de favoriser une récupération rapide. On utilise parfois des câbles pour faire pratiquer un nouveau comportement à un éléphant.

8.1.1.5. Cuve, plateau de balance, baril, tiges : On peut se servir de ces outils dans le cadre de programmes d'exercices quotidiens, au cours de démonstrations ou de pratiques. On utilise parfois

certains de ces outils (ou une version modifiée de ceux-ci) en vue de permettre les soins des pieds chez les éléphants.

9. Contention

9.1. Les chaînes et autres dispositifs de contention doivent être inspectés quotidiennement. Le personnel doit recevoir une formation sur la façon de les utiliser correctement.

9.1.1. L'enchaînement est une méthode acceptable de contention temporaire. Il faut toutefois limiter au maximum le temps d'enchaînement, à moins d'une nécessité quelconque, telle qu'un traitement vétérinaire ou le transport des animaux. On installe des chaînes aux pattes des animaux afin de restreindre leurs mouvements lors des soins de routine ou de procédures médicales, par exemple, et aussi pour séparer les animaux les uns des autres. Il faut alterner les pattes utilisées d'un jour à l'autre. Ainsi, on peut installer les chaînes aux pattes gauche avant et droite arrière le premier jour et aux pattes gauche arrière et droite avant le deuxième jour. Les chaînes doivent être suffisamment longues pour permettre aux éléphants de se coucher facilement.

9.2. On utilise des dispositifs de contention spécialisés (*Elephant Restraint Device* ou *ERD*) afin d'immobiliser les éléphants dans un endroit précis en vue de faciliter l'administration des soins de routine ou de soins médicaux. Lorsqu'un établissement ne possède pas de *ERD*, le personnel doit être en mesure d'utiliser une autre méthode de contention ou doit avoir la formation nécessaire à l'administration des soins de routine ou vétérinaires, et des procédures d'évaluation de la fonction reproductrice ou autres, pour pouvoir effectuer les tâches requises de façon sécuritaire et efficace.

9.2.1. On retrouve diverses versions fort distinctes de ces dispositifs, à partir des dispositifs stationnaires jusqu'aux dispositifs hydrauliques utilisés pour retourner les éléphants sur le côté.

9.2.2. Tous les établissements qui possèdent des éléphants devraient installer un *ERD*. Il est fortement recommandé d'installer un tel dispositif lorsqu'on permet des contacts protégés entre des humains et des taureaux ou des éléphants.

9.2.3. Il faut prendre soin que l'utilisation du *ERD* ne puisse pas être entravée par les conditions climatiques.

9.2.4. Il faut entraîner tous les éléphants à entrer dans un *ERD* et à y séjourner lors de l'administration des soins de routine ou vétérinaires et des procédures d'évaluation de la fonction reproductrice ou autres, afin que le personnel puisse effectuer les tâches requises de façon sécuritaire et efficace.

10. Outils visant à assurer la sécurité

- 10.1. Les outils énumérés ci-dessous peuvent être utilisés dans les cas de situations dangereuses.
 - 10.1.1. Atomiseur de poivre de cayenne.
 - 10.1.2. Extincteur d'incendie.
 - 10.1.3. Dispositifs électriques utilisés chez le bétail. Ainsi, on peut se servir de bâtons électriques vendus dans le commerce pour maîtriser une attaque de la part d'un éléphant.
 - 10.1.4. Fusil tranquilisant : On s'en sert pour tranquilliser un éléphant qui s'est échappé ou qui est très agité.
 - 10.1.5. Fusil à éléphant : Ce fusil doit être de calibre suffisant pour abattre un éléphant qui s'est échappé lorsque la vie des humains est directement menacée.

Soins de routine

11. Tous les établissements doivent se doter d'un guide relatif aux soins de routine des éléphants, qui doit inclure au moins les éléments suivants :

- 11.1. Il faut faire chaque jour une inspection visuelle de tous les éléphants, de façon à pouvoir évaluer globalement leur état. Il faut enregistrer sur-le-champ toute anomalie ou activité inhabituelle dans le rapport quotidien. On devrait également entrer les informations suivantes dans les dossiers de chacun des éléphants : apparence de l'urine et des fèces, consommation de nourriture et d'eau, administration de médicaments (s'il y a lieu), état général et comportement observé.
- 11.2. Tous les éléphants doivent suivre un entraînement visant à permettre un examen physique complet quotidien (pieds, yeux, oreilles, intérieur de la gueule et langue, dents et défenses). Il faut entrer toutes les observations et anomalies dans les dossiers médicaux individuels des éléphants.
- 11.3. Plan d'enrichissement environnemental à l'intention des éléphants avec preuve de sa mise en œuvre.
- 11.4. Protocole relatif aux soins de routine des pieds incluant un nettoyage quotidien et une inspection des pieds de chaque éléphant et preuve de sa mise en œuvre.
- 11.5. Programme quotidien d'exercice adapté à chacun des éléphants.

Installations

Pour assurer le bien-être des animaux, il faut prévoir un espace suffisant dans lequel des groupes sociaux compatibles d'animaux peuvent être hébergés de manière appropriée, et dont l'environnement offre une diversité adéquate par le biais de programmes d'enrichissement et une bonne conception des enclos. En plus d'affecter le bien-être des animaux, l'adéquation des enclos devra également influencer sur la qualité des études scientifiques sur les animaux et la valeur pédagogique des programmes d'éducation.

Dans le cadre du développement de ces lignes directrices, l'AZAC reconnaît qu'en se basant seulement sur le nombre d'animaux, il est impossible de dire quelle devrait être la dimension des enclos. La relation entre les besoins visant à l'enrichissement, au comportement des éléphants, à l'aménagement de l'espace, et le bien-être des animaux a été interprétée différemment par les divers organismes impliqués dans l'élaboration des normes et il est clair que tous ces facteurs doivent être pris en compte dans la conception d'enclos appropriés.

Il n'y a actuellement aucun consensus international sur les dimensions minimales requises. L'AZAC a choisi de ne pas inclure d'autres normes quantitatives, car il n'existe pas de données scientifiques solides sur lesquelles se baser en ce qui concerne les exigences d'hébergement de ces animaux (d'une perspective biologique). Chaque établissement doit tenir compte du climat, de la composition et la compatibilité du troupeau, et de son programme de gestion des éléphants lors de la détermination de dimensions appropriées pour les stalles des éléphants. Il est fortement recommandé que les institutions qui envisagent de construire de nouvelles installations ou de rénover des installations existantes contactent des experts en conception de ce type d'installations.

Étant donné que la dimension de l'aire d'attente ne représente qu'un seul aspect d'une gestion complète des éléphants, il existe un large éventail de stalles de diverses dimensions actuellement utilisées avec succès en Amérique du Nord. Aucune étude scientifique n'a été menée pour aider à déterminer la meilleure dimension de stalle pour les éléphants, et une étude de ce type serait difficile à entreprendre en raison des différences entre les programmes de gestion des éléphants. Chaque établissement doit tenir compte du climat, de la composition et la compatibilité du troupeau, et de son programme de gestion des éléphants, lors de la détermination de dimensions appropriées pour les stalles des éléphants.

Tous les établissements hébergeant des éléphants sont tenus de prendre en considération les éléments suivants :

12. Les espaces désignés pour les mâles doivent être conçus de manière à prendre soin au mieux des mâles en période de reproduction, leur permettant ainsi de se déplacer sans danger et de s'adonner aux exercices sans restriction.

12.1. De façon à assurer la survie d'une population d'éléphants en captivité, il faut prévoir un grand nombre de mâles adultes. Tous les établissements doivent donc prévoir des installations à l'intention des mâles adultes.

13. Les établissements doivent être en mesure de tenir compte de la compatibilité sociale des éléphants et de gérer les comportements de dominance et d'agression au sein du troupeau d'éléphants.

14. Ils doivent également être en mesure de gérer l'insertion d'animaux au sein du troupeau, tels qu'une nouvelle femelle arrivant dans un troupeau, ou un nouveau-né et sa mère, par exemple. Ils doivent savoir gérer les contacts entre les femelles et les mâles lors de l'accouplement et aussi la séparation des animaux.

15. Tous les éléphants doivent avoir l'occasion de faire de l'exercice et d'être en contact avec d'autres éléphants, sauf dans des circonstances atténuantes (évaluées par un vétérinaire et le responsable de l'éléphant).

16. Tous les établissements doivent être en mesure de séparer et d'isoler certains animaux suite à des problèmes de comportement ou lorsque des soins vétérinaires s'imposent.

17. Il faut nettoyer quotidiennement les enclos et se débarrasser des excréments.

17.1. On recommande de ramasser le fumier à mesure, tout au long de la journée, à la fois pour des raisons de propreté et des raisons esthétiques.

Espaces intérieurs

18. Les espaces intérieurs doivent être suffisamment vastes pour permettre aux éléphants de se déplacer et de se coucher à leur gré.

18.1. Un éléphant mature peut atteindre des objets situés à une hauteur de 20 pieds (6,1 m) ou même davantage avec sa trompe. Il faut tenir compte de ce fait lors de la conception des plafonds et des dispositifs d'éclairage, de chauffage, de plomberie, etc., afin de prévenir toute blessure chez les éléphants.

18.2. Il faut tenir compte des programmes d'enrichissement de l'environnement ainsi que de la condition physique des éléphants lors de l'évaluation de l'espace nécessaire.

19. Les installations intérieures doivent être bien ventilées ; elles doivent être chauffées au minimum à 12,8 degrés C (55 degrés F), durant toute l'année (Olson, 2004 - *Elephant Husbandry Resource Guide*, p. 76).

20. Il est important de reproduire l'éclairage de jour normal, c.-à-d. d'éclairer les installations pendant toute la journée et de laisser les éléphants à la noirceur pendant la nuit. Il est souhaitable de prévoir des puits de lumière et des fenêtres.

21. Les planchers doivent être construits d'un matériau imperméable qui sèche rapidement ; il faut aussi prévoir une inclinaison permettant le drainage.

21.1. Il faut nettoyer les planchers afin d'empêcher l'accumulation d'eau stagnante (un milieu de culture idéal pour les contaminants), ce qui pourrait engendrer des problèmes de pieds chez les éléphants.

21.2. La surface du plancher doit être relativement lisse, mais pas trop, afin de ne pas devenir glissante lorsqu'elle est mouillée. Inversement, il faut éviter les surfaces trop rugueuses qui peuvent user les talons ou provoquer des irritations.

21.3. Des solutions alternatives pour le sol / la literie / les substrats, tels que le chauffage au sol, le caoutchouc ou les matières naturelles (sable), doivent être considérées tel que le conseille la recherche et la technologie.

Espaces extérieurs

22. Les espaces extérieurs doivent être suffisamment vastes pour permettre aux animaux de s'éloigner les uns des autres au besoin et de faire de l'exercice.

22.1. Il faut tenir compte des programmes d'enrichissement obtenus par le biais de l'environnement ainsi que de la condition physique des éléphants lors de l'évaluation de l'espace nécessaire.

23. Il faut protéger les éléphants contre des conditions climatiques difficiles, telles qu'un vent très froid, une pluie glaciale, une neige mouillée, une chaleur extrême ou un soleil de plomb, etc.

23.1. Les éléphants en santé peuvent tolérer toute une gamme de températures pendant la journée.

23.2. Il faut surveiller soigneusement les éléphants qui n'ont pas accès à des installations chauffées lorsque la température baisse au-dessous de zéro.

23.3. À l'extérieur, les éléphants doivent avoir la possibilité d'accéder à des caractéristiques qui permettent la thermorégulation (comme de l'ombre, de l'eau, du sable et de la boue, etc.).

23.4. Les terrains extérieurs doivent être recouverts en majeure partie d'un substrat naturel (p. ex. terre, sable, gazon) et drainés convenablement. Les animaux doivent être nourris dans un endroit sec, facilement nettoyable.

23.5. Les éléphants doivent vivre à l'extérieur, autant que possible, dans des espaces recouverts d'un substrat naturel. Il faut prévoir des installations permettant aux éléphants de sortir à l'extérieur en tout

temps, pourvu que le climat, l'état de santé des animaux et les mesures de sécurité en place le permettent.

Clôtures

24. Les clôtures entourant les enclos des éléphants doivent être en excellente condition afin de prévenir toute évacion.

24.1. Elles peuvent être construites d'une vaste gamme de matériaux pourvu que ceux-ci puissent résister à la force des éléphants. Il faut toujours prévoir un espace suffisant entre les éléphants et le public.

25. Les portes et autres ouvertures doivent résister à des forces extrêmes.

25.1. La conception des portes et autres ouvertures est extrêmement importante car elle permet d'assurer la sécurité des animaliers aussi bien que celle des éléphants.

25.2. Dans le cas des dispositifs électriques ou hydrauliques, il faut prévoir un contrôle manuel ou une génératrice d'urgence en cas de panne d'électricité.

25.3. Lors de l'ouverture d'une porte, la personne responsable doit toujours voir le couloir entier menant à cette porte, soit directement ou indirectement (caméra en circuit fermé).

25.4. Toutes les portes devraient être conçues de manière à pouvoir être refermées immédiatement au cas où un éléphant tenterait de s'échapper.

26. Tout établissement qui a recours à des fossés doit se doter d'un protocole écrit d'extraction des éléphants suite à une chute accidentelle.

26.1. L'utilisation de fossés mal conçus en guise de clôtures peut se révéler particulièrement dangereuse dans le cas des éléphants, particulièrement lorsqu'il s'agit de fossés à pente raide, profonds, étroits et dont le fond est dur.

27. Même si on peut avoir recours à des dispositifs électriques pour protéger les arbres ou quoi que ce soit contre les éléphants, il faut surveiller constamment les éléphants lorsqu'on utilise des clôtures électriques.

Comportement

28. Il est inadéquat d'isoler à long terme les femelles éléphants compte tenu de leurs besoins sociaux très prononcés. Il est reconnu qu'il existe actuellement certaines femelles adultes manifestant une attitude aberrante et ces éléphantess peuvent être gérées séparément si l'établissement a fait tous les efforts possibles pour les initier à un groupe social et si l'AZAC reconnaît que leur comportement antisocial n'est pas corrigible.

- 28.1. Le personnel responsable doit s'efforcer de gérer la compatibilité sociale des animaux ainsi que les relations hiérarchiques au sein du troupeau.
- 28.2. Les nouveau-nés doivent demeurer auprès de leur mère pendant au moins deux ans. Il faut toutefois faire preuve de flexibilité en cas de rejet maternel ou lorsqu'il est impossible de réintégrer les petits à leur groupe social d'origine.
- 28.3. Bien que les mâles adultes puissent vivre tout seuls, il ne faut jamais les isoler complètement. Il faut plutôt leur fournir diverses occasions d'entrer en contact avec d'autres éléphants sur les plans tactile, olfactif, visuel et auditif.

Reproduction

29. Il faut évaluer le taux d'hormones (testostérone ou progestérone), au moins toutes les semaines (ou même deux fois par semaine), à l'aide de prélèvements de sang, d'urine et de fèces, chez tous les éléphants en âge de procréer (entre 8 et 35 ans environ),
 - 29.1. Les éléphants qui ont des problèmes de reproduction reconnus, ceux qui sont en période d'accouplement et ceux chez qui on a détecté des facteurs d'ordre médical ou comportemental qui les empêchent de s'accoupler ne sont pas soumis à cette règle.
30. Il faut procéder à une évaluation initiale de la capacité de reproduction chez tous les éléphants mâles et femelles en âge de procréer (entre 8 et 35 ans environ). Il faut ensuite procéder à des évaluations de suivi à tous les 2 ou 3 ans à l'aide d'ultrasons transrectaux, afin de vérifier le statut de reproduction de chaque animal et sa santé globale à ce niveau.
 - 30.1. Les éléphants qui ont des problèmes de reproduction reconnus, ceux qui sont en période d'accouplement et ceux chez qui on a détecté des facteurs d'ordre médical ou comportemental qui les empêchent de s'accoupler ne sont pas soumis à cette règle.

Soins vétérinaires

31. L'institution doit engager un vétérinaire expérimenté pour les grands mammifères. Celui-ci devra procéder à une évaluation de l'état de santé des éléphants, superviser leur traitement au besoin et répondre aux urgences médicales. Il devra pouvoir être rejoint en tout temps.
32. Les installations doivent avoir un programme de santé des éléphants complet et documenté, sous la direction d'un vétérinaire.

32.1. Dans une optique de gestion, tous les éléphants doivent être entraînés à recevoir des injections, à prendre un médicament par voie orale, à se laisser insérer un cathéter dans une veine de l'oreille ou de la patte, à permettre le traitement de leurs blessures ou le prélèvement de spécimens biologiques, à recevoir des lavements et à se soumettre à des examens urogénitaux.

33. Les autopsies doivent être effectuées de préférence suivant le protocole de l'AZA : *Association of Zoos and Aquariums (AZA) Elephant Species Survival Plan (SSP) Necropsy Protocol* (Annexe C - PROTOCOLE D'AUTOPSIE D'ÉLÉPHANT – (SSP des éléphants de l'AZA).
http://www.elephanttag.org/Professional/Elephant_Necropsy2004-2005_final_version.doc

Nutrition

34. La nourriture offerte quotidiennement aux éléphants doit leur permettre de combler leurs besoins nutritionnels à la fois sur les plans qualitatif et quantitatif afin d'assurer leur santé et le maintien d'un poids corporel approprié. Cette nourriture doit être de haute qualité, elle doit fournir tous les nutriments dont les éléphants ont besoin.

34.1. Il faut offrir fréquemment du fourrage frais aux éléphants afin d'enrichir leur alimentation et de stimuler leur appétit.

35. Les éléphants doivent avoir accès en tout temps à de l'eau potable fraîche.

35.1. Les containers doivent être nettoyés et refroidis chaque jour (lorsqu'on en utilise).

36. Il faut peser les éléphants au moins deux fois par année afin de pouvoir suivre l'évolution de leur poids. Il faut vérifier s'ils ont un poids souhaitable à l'aide de tableaux de mesures corporelles normalisées, de photographies ou d'autres techniques similaires déjà validées.

Conservation, éducation et recherche

Les activités d'éducation, de conservation et de recherche ont pour but de favoriser une meilleure compréhension et appréciation des éléphants tout en contribuant à leur protection et à la conservation des écosystèmes de leurs pays d'origine. Un visiteur bien informé est toujours mieux disposé à encourager la recherche en matière de conservation des éléphants et de leur habitat. (Veuillez vous référer aux lignes directrices de l'AZAC en matière d'éducation).

37. Tous les établissements qui possèdent des éléphants doivent se doter d'un programme visant à renseigner les visiteurs et à favoriser une meilleure compréhension des éléphants et des problèmes entourant leur conservation.
38. Les établissements qui possèdent des éléphants doivent s'efforcer d'appuyer la conservation en éduquant le public à cet effet, en participant à des études scientifiques et en contribuant financièrement à des projets de conservation sur le terrain.

38.1. Tous les établissements qui possèdent des éléphants ont le devoir de contribuer d'une façon ou d'une autre à la recherche in situ ou ex situ et à la conservation des éléphants.

Références :

Olson D. 2004. *Elephant Husbandry Resource Guide*. Fort Worth, TX: *International Elephant Foundation*.

Standardized Animal Care Guidelines for Elephants, 2005. Association of Zoos and Aquariums, Elephant Species Survival Plan.

ANNEXE A

Liste de contrôle des comportements courants inclus au Programme de gestion des éléphants de l'AZA

Comportement/Action	Non entraîné*	En cours d'entraînement*	Entraînement complété & fiable*
Baignade / Frottage de la peau			
Soin de la peau			
Entretien des pieds			
Examen de la vue			
Examen des oreilles			
Examen de la gueule			
Examen des dents			
Examen des défenses			
Entretien des défenses			
Prélèvement sanguin (notez la fréquence des prélèvements)			
Prélèvement d'urine			
Examen vaginal			
Palpation rectale			
Lavement			
Échographie transrectale			
Accepte les injections			
Accepte les médicaments administrés par voie orale			
Entre dans le couloir (reste à l'intérieur une fois les portes fermées)			
Permet le déplacement des murs du couloir			
Permet au personnel d'effectuer les procédures de soin			
Permet au vétérinaire d'effectuer les procédures médicales			
Lavage de la trompe pour les tests de tuberculose			
Rayons X des pieds			
Séparation			
Restreinte des pattes			
Évaluation de la capacité de reproduction terminée			

ANNEXE B

Exemple d'ordres fréquemment utilisés en gestion des éléphants (Olson, 2004) :

Stop	- l'animal doit s'immobiliser
Viens ici	- s'approche de l'entraîneur
Marche	- se déplace en ligne droite
Appuie-toi	- se place contre la barrière, de manière parallèle
Tourne	- tourne en rond (droite et gauche)
Lève la trompe	- relève sa trompe jusqu'à toucher son front
Baisse la trompe	- rabaisse sa trompe jusqu'à terre
Patte	- patte avant / du poignet au coude, parallèle au sol ; patte arrière / du pied au genou, parallèle au sol ou placement de la patte dans le trou aménagé ou dans le bac ; ou présente la patte pour l'enchaînement
Cible	- se déplace vers l'objet ; répond en touchant la cible avec la partie du corps appropriée
Étendu	- couché, position sternale
Couché	- couché, position latérale
Ouvre	- gueule grande ouverte pour l'examen visuel et tactile
Allez	- quitte l'entraîneur et retourne à l'endroit désiré
Oreille	- présente l'oreille en se tournant, ou par le trou aménagé
Donne	- présente l'objet à l'entraîneur
Aligné	- fait face à l'entraîneur ; les éléphants se placent en ordre hiérarchique
Côté	- se déplace latéralement vers l'entraîneur
Va	- se déplace latéralement pour s'éloigner de l'entraîneur
OK	- termine le commandement précédent
Non (Arrête)	- arrête les comportements indésirables
Pose	- dépose ce qu'il tient avec sa trompe
Queue	- saisit et tient la queue d'un autre éléphant
Ramasse	- ramasse les objets avec sa trompe
Pousse	- pousse l'objet avec sa tête
Salut	- soulève la trompe et la patte en même temps

ANNEXE C

PROTOCOLE D'AUTOPSIE D'ÉLÉPHANT – FEUILLE DE TRAVAIL DE L'EXAMEN BRUT (SSP des éléphants de l'AZA)

Établissement / Propriétaire _____

Adresse _____

Espèce _____ ISIS # _____

Livre généalogique/Studbook # _____

Nom _____

Date de naissance/Âge _____ Sexe _____

Poids (Kg) _____ Actuel Estimé

Date du décès _____

Emplacement _____

Date de l'autopsie _____

Emplacement _____

Délai du Post mortem _____

Né en captivité Capturé dans la nature

Historique (signes cliniques, circonstances du décès, travail de laboratoire clinique,
alimentation et hébergement)

EXAMEN BRUT

(Si aucune anomalie n'est constatée, inscrire normal ou non examiné (NE) ; utiliser des feuilles supplémentaires si nécessaire)

Examen général (condition physique et état nutritionnel, peau, orifices du corps, ganglions lymphatiques superficiels)

Système musculo-squelettique (os, moelle osseuse, articulations, muscles)

Cavités corporelles (stockage de gras, plèvre, thymus, ganglions lymphatiques)

Rate

Système respiratoire (cavités du tronc, pharynx, larynx, trachée, bronches, poumons, nœuds lymphatiques localisés ; présenter des lésions pulmonaires à des fins de culture du germe de la tuberculose ; **les nœuds lymphatiques bronchiques doivent être cultivés pour la tuberculose, même si leur apparence semble normale**).

Systeme cardiovasculaire (cœur, péricarde, artères, myocarde, valvules, chambres, assurez-vous d'examiner de près l'aorte abdominale pour toute évidence d'anévrismes)

Appareil digestif (bouche, dents, langue, œsophage, estomac, intestin grêle, cæcum, gros intestin, rectum, foie, pancréas, nœuds lymphatiques mésentériques)

Systeme urinaire (reins, uretères, vessie, urètre)

Systeme de reproduction (testicules / ovaires, utérus et col de l'utérus, pénis / vagin, canal urogénital, prostate, vésicules séminales, glandes bulbo-urétrales, glande mammaire, placenta). **Les masses / tumeurs utérines sont très fréquentes chez les éléphants asiatiques et plusieurs types de tumeur pourraient être présents.**

Systeme endocrinien (thyroïde, glandes parathyroïdes, glandes surrénales, hypophyse)

Systeme nerveux central (cerveau, méninges, moelle épinière)

Organes sensoriels (yeux, oreilles)

Autres commentaires ou observations :

Prosecteur : _____ Date : _____

Résumé des diagnostics préliminaires :

Études de laboratoire : Veuillez joindre les résultats des examens suivants : examen cytologique, examen des liquides, analyse d'urine, études du sérum, bactériologie, mycologie, virologie, parasitologie, rayons X, photographies, ou autres données recueillies.

LISTE DE CONTRÔLE DES PRÉLÈVEMENTS DE TISSUS

Surgelez des sections de tissus de 3 à 5 cm prélevés des lésions et des principaux organes (par exemple, les poumons, le foie, les reins, la rate) dans de petits sacs de plastique. Il est préférable d'utiliser un congélateur pour températures ultra basses atteignant -70 degrés Celsius. Si un tel congélateur n'est pas disponible, la congélation à des températures normales est acceptable (utiliser un congélateur sans cycle de dégivrage automatique, si possible).

Toute lésion remarquée dans les poumons doit être soumise pour culture mycobactérienne à NVSL (*National Veterinary Services Laboratories*) ou à d'autres laboratoires qualifiés se spécialisant en mycobactéries (par ex. *National Jewish Diagnostic Lab, Colorado*). Les nœuds lymphatiques bronchiques doivent être cultivés pour la tuberculose, même si leur apparence semble normale. Préservez le plus grand nombre possible de tissus mentionnés ci-dessous dans du formol tamponné à 10%, à un ratio d'environ 1 part de tissus /10 parts de solution. Les échantillons ne devraient pas dépasser 0,5 à 1 cm d'épaisseur. Fixez des échantillons (1x1 mm) de reins, foie, rate et poumon à l'aide d'un fixateur *EM*, si possible - base de glutaraldéhyde par exemple, fixateur Trump-McDowell. REMARQUE : Il n'est généralement pas nécessaire de fixer et d'étiqueter chacun des échantillons séparément. Préparez deux séries de tissus fixés. Conservez l'une des séries. Envoyez les échantillons requis pour diagnostic au pathologiste primaire et demandez un double jeu de diapositives pour le pathologiste des SSP, le Dr Scott Terrell, qui doit être contacté pour de plus amples instructions. En outre, surgelez le sérum post mortem du cœur, des urines et toute accumulation anormale de fluide. Consultez le manuel *Elephant Research and Tissue Request Protocol* pour les requêtes d'échantillons concernant des projets spécifiques.

- | | | | |
|--|------------------------------------|---|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Glandes surrénales | <input type="checkbox"/> Reins | <input type="checkbox"/> Pénis | <input type="checkbox"/> Thymus |
| <input type="checkbox"/> Sang * | <input type="checkbox"/> Hypophyse | <input type="checkbox"/> Langue | |
| <input type="checkbox"/> Os avec moelle | <input type="checkbox"/> Foie | <input type="checkbox"/> Prostate | <input type="checkbox"/> Trachée |
| <input type="checkbox"/> Glandes bulbo-urétrales | <input type="checkbox"/> Poumon | <input type="checkbox"/> Glandes salivaires | |

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Section transversale du tronc | <input type="checkbox"/> Cæcum |
| <input type="checkbox"/> Cerveau | <input type="checkbox"/> Parathyroïde |
| <input type="checkbox"/> Vésicules séminales | <input type="checkbox"/> Glande temporelle |
| <input type="checkbox"/> Glande mammaire | <input type="checkbox"/> Peau |
| <input type="checkbox"/> Diaphragme | <input type="checkbox"/> Membrane musculaire |
| <input type="checkbox"/> Oesophage | <input type="checkbox"/> Nerf (sciatique) |
| <input type="checkbox"/> Canal vaginal/urogénital | <input type="checkbox"/> Ovaires / testicules |
| <input type="checkbox"/> Yeux | <input type="checkbox"/> Vessie |
| <input type="checkbox"/> Rate | <input type="checkbox"/> Épididyme |
| <input type="checkbox"/> Canal hépatique | <input type="checkbox"/> Pancréas |
| <input type="checkbox"/> Cœur / aorte | <input type="checkbox"/> Nœud hémal |
| <input type="checkbox"/> Glande thyroïde | <input type="checkbox"/> Nœuds lymphatiques |
- (trachéobronchique, submandibulaire, amygdalien, mésentérique)

* Faites un prélèvement de sang post mortem -séparez le sérum- que vous surglelez à des fins d'analyses rétrospectives.

Pathologiste principal (Nom):

Laboratoire

Adresse

Téléphone

Veillez envoyer une copie de ce protocole avec descriptions et diagnostics préliminaires au pathologiste des SSP. Envoyez un rapport final avec les résultats histopathologiques et toutes diapositives numériques ou de couleur à :

Scott P. Terrell, DVM, Diplomate ACVP
 SSP Pathology Advisor, Elephants
 Disney's Animal Kingdom, 1200 N Savannah Circle, Bay Lake, FL 32830
 B (407) 938-2746; T (407)251-0545; Portable (321)229-9363
 Courriel : Scott.P.Terrell@disney.com
